



RÈGLEMENTATION DU TRAVAIL

POUR LES CHEMINOTS DE L'ÉQUIPEMENT, C'EST NON !

**Les Assemblées
Générales ont toutes
votées la reconduction
de l'action par la grève.**

**Pour la Fédération
CGT, les cheminots de
la SNCF et des
entreprises ferroviaires
de droit privé ont
encore plus de
légitimité aujourd'hui
qu'hier à se mobiliser
massivement et
durablement.**

**Les cheminots de
l'Équipement ont toutes
les raisons d'être
présents et nombreux
dans les assemblées
générales !**

**La lutte doit
s'amplifier !**



Alors que la direction s'organise comme elle peut pour donner des pourcentages de mobilisation peu éloquentes, le président Pépy « *qui ne négocie jamais pendant la grève* » a ouvert, une nouvelle fois, l'issue de secours à des organisations syndicales pressées de donner la réplique au Secrétaire d'Etat.

La SNCF et certaines OS essayent tour à tour de valoriser le contenu et l'importance de leur accord d'entreprise. Pour autant, elles ne s'acharnent pas à démontrer que l'avenir, que ces dirigeants ont choisi, entraînerait une quelconque amélioration immédiate des conditions de travail des cheminots et s'attardent encore moins sur les conséquences sur le long terme de leur positionnement. De plus, si l'accord de branche (la CCN) reste aussi déséquilibré qu'aujourd'hui avec l'accord d'entreprise sur l'organisation du temps de travail applicable dans les 3 EPIC, c'est la porte ouverte au dumping social.

Les premières analyses de la CGT permettent de faire le lien entre le quotidien des cheminots et ce projet :

Alors que les organisations de travail à l'Équipement et l'état des infrastructures exigent un véritable changement de politique, ces soi-disant bougés au RH 0077 sont en fait les accélérateurs de dégradations des conditions de travail et d'organisation qui touchent aujourd'hui tous les établissements.

Un accord d'entreprise no limit !

En effet, appuyé par un article 49 en prise directe avec le projet de « loi travail », les chantiers pourraient être ordonnés au fil de l'eau sans véritable programmation des agents pour répondre aux besoins de production.

Ce texte autorise des dérogations à la carte, en fonction des contrats signés avec les entreprises privées, puisqu'aucun engagement n'a été pris pour remédier aux maux de la sous-traitance

Ce n'est en fait ni plus ni moins que le retour fracassant de l'esprit d'un ancien article du PS 4 (remplacé depuis 1999 par le RH 0077) qui autorisait le dépassement des limites de la durée du travail de jour comme de nuit dans le cadre des chantiers organisés avec d'autres entreprises.

Ainsi, le travail de nuit et ses nuisances tant physiques qu'en terme de qualité de travail, ont toutes les raisons de perdurer, accélérés par une alternance jour/nuit dans une même GPT autorisée par des montées de nuit réduite à 2h30.



Côté effectif, les modalités de non prise en compte des temps d'acheminement en cas de déplacement démontrent aussi les volontés de ne pas répondre à la question de l'emploi. C'est même tout à fait le contraire avec la possibilité offerte aux DET d'organiser la production avec un effectif déplaçable au gré des chantiers sur leur temps de repos. La notion de «Lieu Principal d'Affectation» combattue par la CGT trouve ainsi toute sa pertinence. L'Unité d'Affectation garantit en effet à tous les cheminots un point d'embauche fixe qui ancre durablement les organisations de travail de façon durable et fiabilise la construction de Cadre d'Organisation en fonction des besoins de maintenance, de travaux et d'organisation de l'astreinte.

Si l'accord arrive à son terme, les cheminots deviendraient de véritables nomades, affectés non pas sur des parcours mais gérés en fonction de leur métier et de leur habilitation grâce à des moyens de communication telle la tablette ou phablette pour recevoir les mails de la commande du personnel.

Le projet d'accord d'entreprise qui a reçu l'aval de deux organisations syndicales est bien loin des préconisations du BEATT suite à l'accident de Brétigny sur Orge qui demandait à la SNCF de revenir à une organisation basée sur la connaissance des parcours et des installations.

Pour la Fédération CGT des Cheminots, le compte n'y est pas. Pire, ce projet de texte que la direction veut faire accepter à coup de primes est dangereux car il exempt les CHSCT de leur rôle primordial pour la sécurité des chantiers et l'amélioration des conditions de travail en proximité.

C'est pourquoi, la Fédération CGT des Cheminots appelle tous les cheminots de l'Equipement à participer massivement aux Assemblées Générales et à la mobilisation.

- Pour une véritable amélioration des conditions de vie et de travail ;
- Pour l'arrêt de toute externalisation ;
- Pour des moyens humains et matériels permettant d'assurer nos missions ;
- Pour des parcours à taille humaine ;
- Pour obtenir la priorité au travail de jour ;
- Pour que la sécurité soit au centre des organisations de travail ;
- Pour des salaires dignes des compétences et des connaissances et non en fonction de l'utilisation des agents.

ENSEMBLE, IMPOSONS UNE CCN DE HAUT NIVEAU, AMPLIFIONS LA MOBILISATION !

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S	
<p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>Fonction :</p> <p>Grade :</p> <p>Position de rémunération :</p> <p>Etablissement :</p> <p>Tél :</p> <p>E-mail :</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;">  <p>J'ADHÈRE À LA CGT</p> <p>FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS 253, Rue de Paris – Case 546 93 515 MONTEUIL Cedex Tél : 01.55.62.84.40 orga@cheminotcgt.fr www.cheminotcgt.fr</p> </div> <div style="text-align: right; background-color: #ccc; padding: 5px; border-radius: 5px;">BULLETIN D'ADHESION</div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <p>Ne dites plus : « Que fait la CGT ? » FAITES-LA !</p> </div> <p>Nom du secteur:..... Tél :</p> <p>Syndicat :</p> <p>Nom du contact :</p> <p>Nom du syndiqué :</p>